



assises de l'identité numérique



Dossier de presse

25 et 26 avril 2018



Les Assises de l'identité numérique, qui se tiennent les 25 et 26 avril, marquent le démarrage de la large mobilisation attendue des acteurs souhaitant contribuer à l'identité numérique citoyenne de demain.

Organisées sous le haut patronage du Ministre d'État, Ministre de l'Intérieur, de la Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et du Secrétaire d'État auprès du Premier Ministre chargé du Numérique, dans le cadre de la responsabilité qui leur a été confiée par le Premier Ministre, les Assises sont animées par le programme interministériel de l'identité numérique. Ce rendez-vous, en présence des ministres, lance les travaux de co-construction et de déploiement d'un parcours d'identification numérique devant être effectifs pour la rentrée 2019.

L'enjeu : Concevoir et mettre en œuvre des parcours d'identification numérique sécurisés, simples, accessibles, et respectueux du droit fondamental à la protection des données à caractère personnel.

La situation impose d'accélérer l'offre d'identité numérique en France

Depuis près de 15 ans, la numérisation de la société française se poursuit à un rythme rapide et soutenu : en 2017, les trois quarts de la population française se connectent quotidiennement à Internet¹ et 9 français sur 10 considèrent l'accès à Internet comme indispensable². L'espace numérique devient le lieu d'expression de tous les champs de la vie sociale : désormais chaque individu, chaque entreprise y exerce une part de plus en plus importante de son activité et de ses relations, sociales, professionnelles, administratives, commerciales...

Dans ce contexte, **être en capacité de prouver son identité dans le monde numérique, si on le souhaite ou si l'usage l'exige, est devenue une absolue nécessité.**

L'identification numérique conditionne le développement de nouveaux usages, l'accès aux droits, le développement de services performants et personnalisés, facilite et sécurise les transactions, redonne au citoyen la maîtrise de ses données : elle est la clé de la confiance dans le monde numérique.

Or, les conditions et les modalités d'identification numérique sont aujourd'hui en France largement insuffisantes : la multiplication des identifiants et des mots de passe, les authentications parfois excessivement exigeantes, le recours croissant aux comptes à la main des géants d'internet par défaut d'alternative, l'absence d'information sur le devenir de ses données, sont à la fois sources de complexité pour l'utilisateur, d'inégalités et d'insécurité.

Elles expliquent et fondent sans doute en partie, les freins à l'utilisation du numérique:

- 60% des Français expriment aujourd'hui des doutes et des inquiétudes à l'égard du numérique³
- La difficulté à s'identifier en ligne est un des freins cités régulièrement par les français
- Le manque de protection des données personnelles, est le premier frein à l'usage d'internet⁴
- 59% des personnes auraient déjà renoncé à un achat en ligne par manque de confiance au moment du paiement.

(1) Source : CREDOC, Enquêtes sur les « Conditions de vie et les Aspirations »

(2) Source : Baromètre du Numérique 2017, Agence du numérique, Arcep, CGEIE

(3) Source : Baromètre Confiance 2017

(4) Source : Baromètre du Numérique 2017, Agence du numérique, Arcep, CGEIE

La situation française en matière d'identité numérique peut sembler paradoxale : d'un côté, plusieurs champions nationaux, grands groupes industriels ou start-up innovantes, proposent, à travers le monde, des solutions technologiques parmi les meilleures du marché ; de l'autre, la France accuse un certain retard par rapport à ses voisins européens dans le développement d'une offre d'identification numérique facile d'accès et d'un niveau de sécurité suffisant.

Ce retard est d'autant plus inacceptable qu'émerge un espace numérique européen, caractérisé par l'interopérabilité des schémas d'identification et d'authentification numériques (règlement eIDAS) à partir de septembre 2018 et la mise en application immédiate des règles partagées de protection des données personnelles (règlement général de protection des données personnelles RGPD).

Il est par conséquent de la responsabilité de la puissance publique de garantir au plus vite à ses citoyens, ainsi qu'il le leur assure dans le monde physique, le droit fondamental de pouvoir exister dans ces nouveaux espaces numériques, **libres et en sécurité**, grâce à une identité sécurisée, fiable et accessible à tous.

Le programme interministériel identité numérique a dans ce cadre l'ambition :

- de prendre en compte les attentes des citoyens ;
- d'accélérer une offre d'identification numérique garante du développement des usages, d'une forte inclusion et de développement économique ;
- de fédérer pour cela l'ensemble des parties prenantes, publiques et privées, aux fins de co-construire un écosystème performant, fiable et pérenne.

L'identité numérique de demain, garantie et protégée, sous maîtrise de l'utilisateur, est la clé du développement des usages et d'une nouvelle citoyenneté

Les enjeux d'une identification numérique simple, sécurisée et garantie par l'État sont multiples :

> Un enjeu de développement des usages à la fois pour la transformation numérique de la sphère publique et pour le secteur privé

Le Président de la République s'est engagé à ce que de profondes réformes soient initiées pour faciliter le quotidien de nos concitoyens, notamment en numérisant l'ensemble des démarches administratives. Une telle évolution implique un préalable : permettre à chacun de s'identifier de manière simple et fiable aux services numérisés. Cette identification sécurisée peut également être un formidable vecteur de développement d'offre de services et d'usages privés.

« Disposer d'une identité numérique sécurisée est déterminant pour dématérialiser de bout en bout les procédures administratives et judiciaires. » Nicole Belloubet

Au-delà de la sphère publique, le développement d'usages privés (souscrire un crédit en ligne, embaucher en 1 clic, prêter sa voiture sur une plateforme de l'économie collaborative,...) sera facilité par le déploiement d'un parcours d'identification numérique aussi bien pour les citoyens que pour les entreprises.

> Un enjeu de liberté et de protection des données

Chaque usager doit se réapproprié la maîtrise de ses données personnelles et ne pouvoir les transmettre que de façon proportionnée aux usages attendus. Chacun doit savoir qui a accès aux informations qui le concernent et quelle utilisation en est faite.

« Notre démarche est de garantir les libertés individuelles et l'absolue sécurité des données personnelles. » Nicole Belloubet

« Une exigence : le respect des droits individuels et des libertés publiques. » Jacqueline Gourault

« Les citoyens doivent reprendre le contrôle sur leurs données personnelles ; ça passe par davantage d'informations et de prises de conscience mais aussi par un renforcement des processus d'identification numérique. » Mounir Mahjoubi

> Un enjeu d'égalité d'accès aux droits

En 2017, **12 % de la population âgée de 12 ans et plus, soit près de 7 millions de nos concitoyens, ne se connectent jamais à internet**, et autant considèrent qu'internet est trop compliqué à utiliser. Renoncer à un droit notamment parce que l'on n'arrive pas à s'identifier n'est pas acceptable.

« Notre ambition est de faire de la France une société numérique performante et humaine qui permette à tous les citoyens d'accéder à leurs droits et de s'approprier les usages et potentialités numériques. » Mounir Mahjoubi

> Un enjeu de sécurité et de confiance

Les cas d'usurpation d'identité ou d'usage non autorisé des données personnelles sont croissants...au prix d'une perte de confiance et d'une limitation des usages. La proportionnalité entre l'usage et le niveau de sécurité de l'identité numérique utilisée est le garant de l'équilibre entre une simplicité d'utilisation pour le citoyen et une garantie de protection des données personnelles et de lutte contre l'usurpation d'identité.

« Il est de la responsabilité de l'Etat de garantir la sécurité des échanges numériques, comme il l'assume dans le monde physique. » Gérard Collomb

« L'exigence de simplification des procédures administratives par le numérique doit veiller tout particulièrement à l'intérêt des utilisateurs grâce à une grande facilité d'usage et en garantissant le respect des libertés publiques et des droits fondamentaux. » Nicole Belloubet

« Notre objectif est de faire du numérique un espace de confiance, en protégeant nos citoyens et nos entreprises, et en les accompagnant dans la sécurisation de leurs données et de leurs usages. » Mounir Mahjoubi

> Un enjeu de souveraineté

Par facilité et par absence d'alternative simple et accessible, nous confions de façon croissante à des entreprises privées, voire demain à des États étrangers⁵, le soin de nous authentifier en leur livrant nos données d'identité.

« Notre contrat social confie à l'Etat démocratique et républicain le soin de délivrer, garantir et protéger notre identité. Nous devons également y veiller dans le monde digital. » Gérard Collomb

Confiance, sécurité, égal accès aux droits, protection, souveraineté : l'identité numérique fédère les conditions d'une nouvelle citoyenneté numérique.

(5) dans le cadre du règlement européen eIDAS.



Une démarche centrée sur l'écoute des besoins des publics, la co-construction avec l'ensemble des parties prenantes et la capitalisation des initiatives existantes

Conscients de l'urgence qu'il y a à disposer de solutions d'identification numérique simples d'emplois et sécurisées, et de la multiplicité des enjeux, tant publics que privés, qui s'y attachent, les ministres ont souhaité une approche interministérielle, portée par une mission resserrée, mais s'appuyant sur une large mobilisation de tous les acteurs concernés.

Cette large mobilisation s'engage avec les Assises de l'Identité numérique, organisées les 25 et 26 avril 2018. Ces rencontres réunissent plus de 500 personnes, élus, administratifs, industriels, chercheurs, juristes, pour partager expériences et réflexions autour des objectifs de ce programme. Comment faire de ces identités un moyen de développer les usages qui apportent de la valeur au public ? Comment garantir la protection des données ? Comment maîtriser les impacts de l'identité numérique sur la vie privée des individus et les libertés publiques ? Comment faire de l'identité numérique un levier d'inclusion dans le numérique de tous ceux qui en sont éloignés ? Comment associer et stimuler l'écosystème de l'offre ? ... autant de questions cruciales ouvertes à l'occasion de ces Assises et qui alimentent les orientations du programme.

Cette mobilisation se poursuivra dans les semaines suivantes, au travers de contributions et de groupes de travail, et s'enrichira d'une consultation des industriels, pour disposer d'une cartographie des solutions techniques existantes sur le marché, d'une enquête auprès du grand public et des conclusions d'une mission d'inspection IGA/IGF/CGE sur l'écosystème économique et financier de l'identité numérique.

À l'été, des scénarios de parcours d'identification numérique seront proposés par la direction de programme. Ils s'inscriront dans le dispositif France Connect et son écosystème.

Sous le regard d'un comité consultatif large et diversifié, mis en place à la rentrée 2018, ces parcours seront progressivement expérimentés, dans la perspective d'un déploiement large pour la rentrée 2019.

CONTACT PRESSE :

Programme interministériel de l'identité numérique

tel : 01 80 15 36 80

prenium@interieur.gouv.fr